

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 15 mars 2018, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Philippe TAUXE, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de l'année 2018 qu'il ouvre en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, David CORREIA, Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, John MORIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN

Excusés : Madame et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Dejan DOLENAC, Sébastien LIETTA, Vincent MOTTIER et Fabian PAVILLARD.

Le premier appel fait constater la présence de 37 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 6 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Messieurs

Maurizio NEGRI
 Jean-Pierre KOLB
 Elise DUBRIT
 Claude RAPIN
 Christian CHESAUX
 Michel BORLOZ

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 4 nouveau-nés. Il s'agit de :

Logan ALVAREZ LEMA
 Dominic TRUPIANO
 Isabella DAVID
 Maëlle STRAHM

Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de santé et de bonheur aux nouveaux-nés.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 4 mars dernier, par votation, sur 2 objets fédéraux et 1 objet cantonal. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

Objets fédéraux :

	Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021	Initiative populaire du 11 décembre 2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »
Electeurs inscrits	1'397	1'397
Blancs	22	6
Nuls	1	1
Valables	724	744
Bulletins rentrés	747 (53,47%)	751 (53,76%)
OUI	623 (86,05%)	165 (22,18%)
NON	101 (13,95%)	579 (77,82%)

Objet cantonal :

	Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires »
Electeurs inscrits	1'397
Blancs	16
Nuls	0
Valables	732
Bulletins rentrés	748 (53,54%)
OUI	340 (46,45%)
NON	392 (53,55%)

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a participé le 9 février dernier à l'inauguration du télésiège Le Fer – Brion - Tête d'Aï organisée par Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA (TLML).

Au nom du Conseil communal, il remercie le Conseil d'Administration ainsi que la Direction de TLML pour cette belle journée. Un grand bravo pour cette magnifique réalisation achevée en un temps record pour accueillir les hôtes et habitants.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 05/2017 : REMPLACEMENT ET MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONCERNANT LE CHEMIN DE LA SOURCE

Monsieur Serge PFISTER HAZENBERG, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Julia LÖFSTEDT, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 100'000.-- TTC, pour financer les travaux de remplacement et modification de l'éclairage public au Chemin de la Source,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2019.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'Étudier le Préavis 01/2018 : REFECTION DES CHEMINS AGRICOLES « EN CRETTAZ » - MODIFICATION DU DP 1140

Monsieur Serge PFISTER HAZENBERG, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Emilien SCHWIZGEBEL, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 613'890.-- TTC, afin de financer les travaux de réfection des chemins agricoles "En Crettaz",
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les subventions cantonales et fédérales attendues et pour le solde par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum,
4. d'adopter le projet d'expropriation pour l'adaptation du DP 1140 tel que soumis à l'enquête publique du 23 décembre 2017 au 21 janvier 2018,
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à terme ce projet et, le cas échéant, à plaider devant toute instance,
6. de soumettre la modification du domaine public à l'approbation du Département compétent.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'Étudier le Préavis 02/2018 : RENOUELEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

Monsieur Serge PFISTER HAZENBERG, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Marco ANTUNES DIAS relève que le rapport de la Commission ad hoc n'est pas conforme à l'ébauche qui avait été établie le jour de la séance avec Monsieur Claude GAULIS même s'il relate l'opinion des membres de cette commission. En effet, ce dernier n'avait pas été accepté à l'unanimité mais à la majorité. Il a en fin de compte été rédigé par 2 ou 3 personnes et envoyé le dimanche à 13h00 avec demande de réponse pour le lundi matin à 10h00. Personnellement, il n'ouvre pas ses mails tous les jours, ni le dimanche. Nous aurions effectivement pu intervenir mais nous n'avons pas été contactés entre le mardi 27 février et le dimanche 4 mars à l'exception de Messieurs DA COSTA ALVES, Président, GAULIS, Rapporteur et OSCARSSON. Il n'estime pas que le rapport est erroné mais proteste contre le procédé et la façon de faire.

Suite aux dysfonctionnements relatés dans cette commission, Monsieur Julien CLAPASSON suggère au Président du Conseil de rencontrer les Présidents de groupe afin de réexpliquer le fonctionnement des commissions et le processus concernant les rapports.

Monsieur le Président précise qu'une rencontre est prévue avec les Présidents de groupe le 22 mars prochain et que ce point sera abordé à cette occasion.

En cas de doute sur le déroulement de ces séances, les membres des Commissions ou les Présidents de groupe sont invités à s'adresser à votre Secrétaire ou au Président, qui restent à disposition pour toute aide souhaitée.

Monsieur Claude GAULIS se sent quelque peu mis en cause en tant que Rapporteur et regrette qu'il n'y ait eu aucune discussion à l'interne de la Commission avant la séance de ce soir. En effet, Monsieur Joao DA COSTA ALVES a siégé comme Président pour la première fois et nous avons échangé autant que possible. La circulation de l'information n'a pas été optimale. Nous nous sommes rencontrés le jeudi 1^{er} mars afin de rendre si possible le rapport pour le lundi 5 mars afin que les groupes puissent en prendre connaissance et travailler. Ce délai est court pour faire circuler l'information interne surtout s'il reste des points à corriger. Il espère que cette situation ne se reproduira pas.

Monsieur le Président souligne qu'il ne s'agit nullement de pointer quelqu'un du doigt en particulier mais de faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 79'000.-- TTC afin de procéder au renouvellement de la signalisation routière,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 15'500.-- TTC afin de permettre à la commune d'être accompagnée par le bureau d'études Signaxis Sàrl tout au long du projet,
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces investissements par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
4. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

Monsieur le Président souhaite que lorsque le Président ou le Rapporteur est absent d'une séance de commission, il délègue sa fonction à un autre membre présent.

Par ailleurs, dans le cadre du préavis no 02/2018, une même personne a siégé dans les deux commissions désignées pour l'étude de ce dernier. Il serait judicieux d'éviter cette situation à l'avenir dans le but de bien séparer les rôles.

8. RÉPONSE INTERPELLATION MANÈGE/ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LEYSIN (PRÉAVIS NO 11/2015 : MANÈGE – CRÉDIT D'ETUDES ET SITE D'IMPLANTATION)

Monsieur Daniel NIKLES propose de répondre point par point aux questions de l'interpellation déposée par le Forum Socialiste lors du dernier Conseil.

- Ne pensez-vous pas qu'il est important de garder une culture de ce sport par respect pour nos aînés et les personnes qui se sont battues à l'époque pour créer un manège et afin de pouvoir transmettre ce goût de l'équitation aux générations futures ?

Oui, le manège fait partie des préoccupations de la Municipalité et la recherche de solutions est en cours. A ce titre, la Maison Agrion Rural SA a été mandatée afin de fournir les 5 premières phases d'un projet de construction soit :

Phase 1 : élaboration d'un avant-projet sur la base d'un manège couvert, de 20 boxes à chevaux, d'un bureau d'accueil, d'une cafétéria, de locaux techniques, sellerie et espace de stockage de fourrage.

Phase 2 : préparation de soumissions de terrassement, de maçonnerie et structures en béton armé ainsi que de travaux spéciaux géotechniques.

Phase 3 : préparation de soumissions charpente, couverture et ferblanterie, menuiserie ainsi qu'appels d'offres pour équipement équestre.

Phase 4 : établissement d'un cahier des charges avec la commune sur les besoins de la halle. Soumissions pour chauffage, sanitaire et électricité.

Phase 5 : établissement d'un devis général pour présentation au Conseil communal.

Le but étant de pouvoir présenter un préavis au Conseil communal pour que ce dernier se positionne.

- A l'heure actuelle, il est primordial de penser à une offre quatre saisons. Ne serait-il pas judicieux d'y maintenir l'équitation (balades, cours, compétitions, etc.) ?

La Municipalité estime que les activités équestres doivent être maintenues à Leysin, tout en précisant qu'il sera du ressort du Conseil communal de se prononcer sur le projet soumis.

- Ne pensez-vous pas que le sport équestre puisse faire partie de l'offre touristique et sportive de la station ?

Oui, la Municipalité en est convaincue.

- Avez-vous pensé à l'impact que la fermeture du manège au 31 décembre 2018 aura sur la station

Il ne serait assurément pas positif de voir une telle activité disparaître.

- Depuis la résiliation du bail, aucun avis officiel n'est apparu ni pour la recherche d'un nouveau gérant, ni pour d'éventuels investisseurs. Est-il prévu de publier un avis officiel pour la reprise du manège ?

Un business-plan doit nous être fourni par l'entreprise Agrion Rural SA afin de déterminer les conditions de viabilité d'un manège. En fonction du résultat, le mode de transition sera envisagé.

- Avez-vous reçu des candidatures spontanées ?

Une personne a déposé un dossier de candidature.

- Quels sont les retours et résultats du préavis no 11/2015 « Manège – crédit d'études de CHF 56'500.– et site d'implantation (étude de réfection du manège, validation du choix actuel du site d'implantation du manège sur les parcelles RF nos 866 et 867 » ? Quel est le résultat de cette étude ?

Comme mentionné ci-dessus, l'étude est en cours et il apparaît que le manège devrait être maintenu sur son emplacement actuel.

- Comptez-vous investir dans un projet pour la construction d'un nouveau manège ?
La décision sera entre les mains du Conseil communal qui, en toute connaissance de cause, votera sur le préavis qui lui sera présenté.
- Serait-il possible d'envisager un sponsoring ou un financement par un tiers tout en gardant cet établissement, propriété de la Commune de Leysin ?
L'entreprise Agrion Rural SA a également été sollicitée afin de réaliser un dossier de présentation qui servira à démarcher les partenaires potentiels et services cantonaux.
- Que va-t-il advenir du montant de l'ECA de CHF 249'800.-- sur le compte 928.110 (fonds reconstruction manège) ?
Il sera intégré, le cas échéant, dans le plan de financement de construction d'un futur manège.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion avec remerciements à Monsieur NIKLES pour les réponses fournies.

9. NOMINATIONS

Aucune.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La communication écrite transmise par la Municipalité relative à l'organisation de la Municipalité ne suscite aucune remarque particulière.

Point de situation sur le programme de législature 2016 - 2021

Monsieur Richard CALDERINI :

Point stratégique no 1 – refondre et optimiser les taxes

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) avec un plan d'investissements a été réalisé pour les 30 prochaines années. Actuellement, nous procédons à des simulations pour connaître l'impact sur les finances communales, en tenant également compte de la future STEP intercommunale à Aigle.

La même opération est en phase de réalisation pour le Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE).

Point stratégique no 5 – Tendre vers un service industriel

Actuellement, nous recherchons des synergies avec les communes avoisinantes afin de faire des économies.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

Point stratégique no 3 – Développer et promouvoir « Leysin Campus »

Pour rappel, le but de ce projet est d'afficher une image forte et de mettre en avant notre statut de Campus, en cherchant à développer des synergies entre différentes écoles, tout en étant conscient que chacune doit garder sa propre identité.

Les trois priorités fixées sont les suivantes :

1. Meilleure visibilité à l'intérieur et à l'extérieur de la Commune afin de promouvoir Leysin
2. Avantages que nous pouvons offrir à nos étudiants et à nos partenaires
3. Faire revenir à Leysin les anciens élèves, devenus adultes

Actions entreprises :

- Etude de nos points forts et faibles, prise en compte des demandes et synergies avec nos partenaires
- Pose prochainement d'un panneau de signalisation avec symbole de Campus à l'entrée de Leysin (Crettaz)
- Des contacts ont été pris avec des acteurs actifs dans les secteurs des cartes de fidélisation et free access (ski data) ainsi que dans les programmes de softwares permettant de gérer les flux d'informations sur les différents supports virtuels qui pourraient être mis à disposition de nos étudiants

Suite des opérations :

- Prise de contact de manière individuelle avec la direction de chacune des écoles afin d'échanger et de les rallier au projet

Il est primordial de promouvoir Leysin auprès de nos étudiants, en mettant l'accent sur les offres locales.

Accessoirement, nous recherchons de nouveaux partenaires dans le domaine de la formation, formation continue, spécialement dans le secteur médical.

Monsieur Jan SANDEN :

Point stratégique no 4 – Adapter l'offre touristique et sportive

Il y a plus d'une année, la Municipalité a demandé au Conseil d'administration de GSL SA d'étudier le potentiel de réaménagement des centres sportifs de Crettex-Jaquet et de la Place Large et d'établir un rapport afin d'approcher le Canton pour l'informer de nos intentions et obtenir un éventuel appui financier.

Ce rapport a été présenté à la Municipalité ainsi qu'à la Commission du sport avec les conclusions suivantes :

- Les deux centres sportifs doivent être maintenus
- Les deux pôles d'activités sont favorables à la destination de Leysin
- Le réaménagement des volumes actuels permettra d'apporter des innovations aux offres sportives, touristiques et de loisirs à Leysin

Les objectifs principaux du projet seront les suivants :

- L'entretien et la rénovation des bâtiments
- L'amélioration de l'efficacité énergétique

- L'apport de nouvelles offres sportives et touristiques

Aujourd'hui, les objectifs ainsi que notre capacité financière sont connus. Toutefois, seule une aide conséquente du Canton permettra d'atteindre ces objectifs.

La prochaine étape est donc cruciale. Le rapport doit être complété afin de pouvoir présenter de manière optimale les intentions de la Commune aux diverses entités cantonales dans les prochaines semaines.

Monsieur le Président remercie le Conseil d'administration de GSL SA pour son analyse, la Municipalité ainsi que la Commission du sport d'avoir publié ce rapport.

Monsieur Daniel NIKLES :

Point stratégique no 6 – Monter un projet de loyers abordables

Partis de l'interpellation déposée lors de la séance du 8 décembre 2016 qui proposait de réaffecter les anciens bâtiments scolaires pour du logement à loyer modéré, nous avons, au préalable, étudié les structures de collaboration existantes avec des tiers (coopératives, fondations spécialisées) qui permettent de monter des projets de ce type.

Nous avons ensuite effectué une analyse des données statistiques en matière de revenu afin d'évaluer la différence de coût de la vie entre notre commune et d'autres communes vaudoises. Les résultats démontrent que :

- le coût de la vie à Leysin est inférieur à Lausanne d'un facteur de 1,10 à 1,20
- 87% de la population de Leysin a un revenu déclaré de moins de fr. 50'000.-- , 57 % à Lausanne et 67% de la population vaudoise
- Leysin compte 1284 ménages
- Lausanne en compte 69'000, dont 584 sont bénéficiaires d'une aide au logement, soit 0.84%

Forts de cette constatation, nous pouvons raisonnablement estimer qu'un projet de 12 à 20 logements à loyer modéré serait justifié.

Nous avons ensuite défini le profil des locataires qui pourraient bénéficier de tels logements par :

- L'étude des critères posés par d'autres localités
- L'établissement d'un projet de critères y donnant droit
- L'étude des typologies familiales
- L'étude d'une mixité locative d'un projet de construction

Après visite des anciens bâtiments scolaires, nous en sommes arrivés aux conclusions suivantes :

- La disposition, la vétusté et l'inadéquation de ces derniers avec du logement ne permettent pas de capitaliser sur ce patrimoine immobilier
- L'utilisation de ce site pour un projet immobilier ad hoc signifierait la démolition des locaux actuels, requalification de la parcelle, concours d'architecte, montage d'une fondation ou coopérative en charge de la gestion du projet, etc..

Au vu de ce qui précède, la concrétisation d'une aide matérielle en matière de logement sous cette législature est donc quasi nulle. Par ailleurs, la mise à disposition de logements supplémentaires sur le marché locatif tel qu'il se présente aujourd'hui, ne

paraît pas appropriée, en sachant que le taux de vacances dans le district est de 2,2% contre 0,4% à Lausanne.

Dès lors, nous avons imaginé une collaboration entre la Commune et des propriétaires dont les immeubles souffrent d'un taux de vacances élevé, en proposant certains objets vides à un prix inférieur de 10 à 20 % à des ayants-droits. La Commune prendrait en charge une partie de la moins-value pour le propriétaire par rapport à un prix du marché.

Afin de tester cette hypothèse, nous avons sollicité les agences immobilières de Leysin afin qu'elles nous communiquent le taux de vacances des logements à l'année et les demandes en matière de loyers abordables.

Les réponses fournies corroborent les estimations statistiques initiales et confirment l'opportunité d'une action municipale, en traitant prioritairement le segment des 4 pièces et plus à l'attention des familles.

La prochaine étape consiste à tester le concept auprès de quelques propriétaires de logements vacants.

Point stratégique no 7 – Poser et réaliser un plan de mobilité

La mobilité dans le village présente un potentiel d'amélioration sur :

- La fluidité de la circulation sur les principaux axes routiers, particulièrement en haute saison touristique
- Le cheminement piétonnier au centre
- Le parcours et le taux de remplissage inégal du bus navette
- La vitesse dans certaines zones

En se basant sur les données tirées du :

- Plan directeur communal
- Rapport de l'entreprise Transitec pour la circulation à la Rue du Commerce en lien avec le projet de prolongement du train Aigle-Leysin jusqu'à La Place Large
- Rapport final de la commission « Vision Leysin 2030 »,

nous nous sommes fixés trois buts :

- Créer un véritable plan de mobilité
- Gérer de manière plus efficace le transit dans le village par des mesures tant liées aux véhicules privés qu'aux navette et cheminement piétonnier
- Tendre à une diminution de la pollution effective et sonore sans prêter l'activité commerciale

Trois mesures ont été privilégiées :

- Le remaniement de la circulation à la Rue du Commerce (réflexion avancée, comptage effectué, variante privilégiée mise en exergue, rapport Transitec octobre 2017)
- Création d'un sens unique : Rte de la Cité – Av. Rollier – Feydey, évoquée par la commission Vision Leysin 2030
- Création d'un sens unique à la Rue du Village, évoquée par la commission « Vision Leysin 2030 »

La Municipalité a décidé de mandater l'entreprise Transitec afin d'étudier les deux projets de mise en boucle précités.

Un test sera effectué à la Rue du Commerce durant le 3^{ème} trimestre 2018 et l'hiver 2018-2019.

Nous avons également travaillé sur le concept de navette électrique « Cristal », qui vise à la mise en place d'un système intégré, cohérent et multimodal de transports vers et intra Leysin. A cet effet, une visite a été effectuée dans les ateliers de Lohr Industrie en Alsace.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

Projet stratégique no 1 – Refondre et optimiser les taxes

La Municipalité souhaite vous présenter au plus tard pour le Conseil communal du mois de septembre prochain, le règlement concernant la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

Leysin compte 1000 résidences secondaires, appartements et chalets confondus, qui représentent près de 45% de l'encaissement de la taxe de séjour. Durant cet hiver, nous avons rencontré les propriétaires afin d'explorer quelques pistes pour :

1. S'adapter à la législation en vigueur
2. Augmenter les taxes pour les besoins de nos infrastructures sportives
3. Réadapter les prestations fournies grâce à ces taxes

La même démarche sera effectuée avec les écoles internationales et les hôtels.

Projet stratégique no 2 – Tendre vers un pôle de compétence « santé »

Une nouvelle affectation doit être trouvée pour les anciens bâtiments scolaires. A cet effet, nous avons l'intention de développer le pôle de compétence « santé » sur ce site. Ce projet n'impactera en aucun cas l'avenir de Miremont qui vous a été expliqué lors du Conseil communal du 14 décembre dernier. Nous étudions ce projet sur les axes suivants :

- La médecine chinoise
- La formation des infirmières praticiennes, qui pourront prescrire et diagnostiquer.

Nous avons confirmé à Monsieur Pierre-Yves MAILLARD, Conseiller d'Etat, notre volonté de participer à la mise sur pied de cette nouvelle formation.

Nous avons élaboré un programme de législature comprenant 7 projets stratégiques alors que nous aurions pu nous contenter de gérer les affaires communales courantes. Nous souhaitons construire le futur avec le Conseil communal et nous nous sommes engagés à vous donner des informations chaque semestre sur l'avancée de ces 7 projets. N'hésitez pas à nous interpeller ou à nous communiquer vos idées.

Le Conseil communal sera convoqué pour une séance extraordinaire le 7 juin prochain afin de présenter deux préavis.

1. Modification du Plan partiel d'affectation du secteur de Chaux-de-Mont afin de permettre la construction des infrastructures des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ2020). La mise à l'enquête publique aura lieu du 24 mars au 22 avril 2018. Nous travaillons de concert avec les organismes de protection de la nature afin d'éviter des oppositions de leur part.
2. Cautionnement du prêt sans intérêt à TLML SA en lien avec l'EMPD 3 (Exposé des motifs et décrets). Dans le cadre des JOJ 2020, le porteur du projet (TLML SA) a obtenu du Canton, un crédit d'un million de francs pour effectuer

des travaux sur Chaux-de-Mont, dont un prêt sans intérêt de CHF 450'000.-- pour lequel, la Commune de Leysin doit se porter caution.

Par ailleurs, l'armée sera engagée sur les travaux d'aménagement de Chaux-de-Mont.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion avec remerciements à la Municipalité pour ses informations.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULATS

Aucun.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune.

Monsieur Philippe TAUXE rappelle que l'élection de votre nouveau Président aura lieu lors de la séance du Conseil du 28 juin prochain et il invite l'assemblée à se concerter.

Il demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 37 personnes.


Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence, vous souhaite d'excellentes Fêtes de Pâques et un beau printemps. L'assemblée est close et la séance levée à 21h15.

Leysin, le 15 mars 2018

Pour le Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :


Philippe TAUXE


Corinne DELACRETAZ

